

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE
QUÉBEC

Publiée avec l'approbation de

Son Eminence le Cardinal TASCHEREAU, Archevêque de Québec



Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. GOSSELIN

Curé du Cap-Santé,

Co., de Portneuf.

Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. GOSSELIN

Curé du Cap-Santé,

Co., de Portneuf.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance ; le numéro 2 Cts. Toute personne qui recrute cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

QUÉBEC :

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET CIE

1890

SOMMAIRE :

L'Exaltation de la Sainte Croix, 13.—Croisade contre l'imtempérance, 14.—Remerciements, 15.—Chronique de la "Semaine Religieuse," 16.—L'Eglise catholique dans l'Allemagne du Nord, (1800-1890), 18.—Le scapulaire de N.-D. du Mont-Carmel, 21.—Statistique du clergé séculier en France, 23—Petite Chronique, 23.

FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche, 14 septembre	—Exaltation de la S. Croix.
Lundi, 15	" —Oct. de la Nativité.
Mardi, 16	" —SS. Cornelle et Cyprien.
Mercredi, 17	" —Jeûne. Stigmates de S. Frs.
Jedi, 18	" —S. Joseph de Cupertino.
Vendredi, 19	" —Jeûne. S. Janvier.
Samedi, 20	" —Jeûne. S. Eustache.

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC. Messes basses le dimanche à 5 h., 6 h., 7 h., 8 h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 7 h.	CONGRÉGATION DE LA HAUTE-VILLE Messes basses à 5½, 6 et 7 h.—Sermon et Salut à 5 h.
EGLISE DE LA BASSE-VILLE. Messes basses le dimanche à 6.20 h., 7 h.—Salut, 7 h.	EGLISE S. JEAN-BAPTISTE. Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—Grand'messe à 9½ h; Catéchisme à 1 h.—Vêpres à 2 h.—Archiconfrérie à 7 h.
EGLISE SAINT-ROCH, Messes Basses le dimanche à 6, 7, 8, 9.—Grand'messe à 10 heures.—Catéchisme à 1 h., Vêpres à 2 h.	EGLISE SAINT.SAUVEUR. Messes basses le dimanche à 5½, 6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à 7 h.
CONGRÉGATION DE SAINT-ROCH. Messe basse pour Congréganistes à 6½ h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 2 h.; Sermon et Salut à 7 h.	CHAPELLE N.-D. DE LOURDES. Messes basses le dimanche à 6 et 7 h.

PAIEMENTS D'ABONNEMENTS

M. H. M., séminaire (Chicoutimi).—M. D., curé de Ste-J. (Mégantic).—M. A. E. B., séminaire (Québec).—M. M., curé de St-G. (Beauce).—M. D., curé de St-F. (Beauce).—M. H., chapelain de l'H. G. (Québec).—M. B., curé de St-C. (Beauce).—M. L., ass. ch. (Québec).—M. P., curé de St-C. (Portneuf).—M. V., curé de St-V. (Beauce).—M. S., curé de St-Frs. (Montmorency).—M. C., curé de Ste-C. (Lotbinière).—M. V., vicaire (Québec).—M. G., chapelain (Québec).—M. F., vicaire à C. (Montréal).—M. P., curé de I. du P. (Berthier).—M. G., vicaire à I. du P. (Berthier).—Dlle N. Ste. F., (Québec).—R. P. R. Côte des Neiges (Montréal).—M. F. S., Bed lake road (Témiscouata).—M. H., vicaire à B. (N.B.).—M. d'A. St-A. (Mégantic).—M. B., curé de Ste-H. (Kamouraska.)

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUEBEC

L'Exaltation de la Sainte Croix.

Nous célébrons, dimanche, la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix. Quelques détails sur les circonstances qui ont amené l'établissement de cette fête, aideront à mieux entrer dans les sentiments de l'Eglise.

La Croix de Notre-Seigneur, qu'Hélène avait placée sur la montagne du Calvaire, fut transportée en Perse, au commencement du 7^e siècle, par le roi Chosroës au pouvoir duquel la ville de Jérusalem était tombée. Son fils étant monté sur le trône après avoir trempé ses mains dans le sang de son père, s'empessa de faire la paix avec Héraclius, empereur d'Orient. Une des conditions du traité était la restitution de la Croix du Seigneur, en possession des Perses depuis quatorze ans. Héraclius revint aussitôt à Jérusalem, rapportant en grande pompe cette précieuse relique. Arrivé aux portes de la ville, il la chargea sur ses épaules pour la reporter lui-même jusqu'au Calvaire. On fut alors témoin d'un éclatant miracle. L'empereur qui se trouvait, en ce moment, tout couvert d'or et de pierreries, fut contraint de s'arrêter au pied de la montagne. Plus il s'efforçait d'avancer, plus il se sentait repoussé. Héraclius et tous les assistants étaient dans l'étonnement et la stupeur, lorsque Zacharie, patriarche de Jérusalem, s'adressant à l'empereur, lui dit : " Prince, n'y a-t-il pas à craindre que dans cet appareil de triomphe où vous êtes, vous ne soyez trop peu conforme à la pauvreté du Seigneur portant sa Croix ? " Héraclius déposa aussitôt ses magnifiques ornements, se mit les pieds nus, revêtit un habit des plus simples, et put ensuite facilement se rendre au sommet du Calvaire. Il replaça la Croix à l'endroit d'où les Perses l'avaient enlevée.

Dans la suite, il fut ordonné que l'on ferait tous les ans la fête solennelle de cette translation. Elle fut très célèbre en Orient, et

ce jour-là les pèlerins, arrivaient à Jérusalem de tous les coins du monde. Avant cette époque, il existait aussi dans l'Eglise grecque et latine, une fête de l'Exaltation, établie en mémoire de ces paroles du Sauveur : "Quand je serai élevé de terre, j'attirerai tout à moi."

Croisade contre L'intempérance

Le Cardinal Manning et les évêques de sa province viennent de publier l'important document qui suit :

"L'attention des fidèles est attirée sur l'ordonnance et l'invitation suivantes, qui doivent être lues à haute voix, en chaire, dans toutes les églises catholiques d'Angleterre, le premier dimanche de chaque mois, par ordre du Cardinal-Archevêque et des Evêques de la province de Westminster.

"Les habitudes si répandues d'intempérance sont la cause d'une multitude de maux qui affligent notre pays. Elles dégradent et détruisent le corps et l'âme d'innombrables chrétiens ; elles portent sans cesse devant le trône de Dieu des offenses contre sa divine Majesté, lesquelles provoquent sa colère.

"C'est pourquoi le Cardinal-Archevêque et les Evêques d'Angleterre ont résolu d'inviter tous les fidèles de leur diocèse à s'unir à eux, dans un effort sérieux et persévérant, pour arrêter le débordement de tant de maux et pour offrir à la Majesté de Dieu outragée des réparations convenables.

"En conséquence, tous ceux qui se trouvent ici présents, sont invités à prendre une des résolutions suivantes, à leur choix, à savoir :

"1. Offrir la Messe et la Bénédiction de ce jour pour l'extirpation de l'ivrognerie, pour la persévérance de ceux qui ont pris l'engagement et pour la propagation de la vertu de tempérance.

"2. Réciter une fois par semaine le rosaire ou le chapelet aux mêmes intentions.

"3. Pratiquer habituellement quelque acte déterminé de mortification dans le boue, approuvé par le confesseur.

"4. Ne jamais entrer dans les cabarets et autres débits, pour y prendre des boissons enivrantes.

"5. Ne jamais prendre de boisson enivrante en dehors du temps des repas.

"6. S'abstenir de toute boisson enivrante le vendredi et le samedi, en l'honneur de la Passion de Jésus et des Douleurs de Marie.

“ 7. S'abstenir complètement de *liqueurs alcooliques*.

“ 8. Prendre l'engagement de l'abstinence totale pour *une année*.

“ 9. Prendre l'engagement de l'abstinence totale pour *la vie*.

“ Ensuite, le prêtre pourra lire les paroles suivantes, que le peuple répètera après lui, à haute voix. ou dans le fond du cœur :

“ Je me propose fermement, avec le secours de Dieu, de tenir la résolution que j'ai prise,—pour son honneur et sa gloire,—en réparation des péchés d'intempérance, et pour le salut des âmes ; par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il. ”

Ils recommandent de plus au clergé d'insister sans cesse en chaire, et au confessionnal, sur le mal de l'intempérance.

Sans prétendre que ce fléau sévit parmi nous au même degré, il est trop incontestable qu'il exerce des ravages effroyables dans toutes les classes de notre société. Par conséquent, la même croisade serait presque nécessaire, et opérerait dans tous les cas une réaction salutaire. Le moins que puissent faire tous les bons chrétiens, c'est de donner l'exemple, de prier et faire prier davantage pour la conversion des malheureuses victimes de l'intempérance, et pour la réparation des nombreux péchés dont ce vice est la source. Il ne suffit pas de gémir, mais, si l'on est sincère, il faut aussi faire des actes propres à enrayer le mal.

REMERCIEMENTS

Nous remercions cordialement les journaux qui ont adressé leurs félicitations et leurs souhaits à la *Semaine Religieuse de Québec*, à l'occasion de son entrée dans sa troisième année d'existence. On voudra bien nous permettre de reproduire l'appréciation de l'un de ces journaux, et croire que nous ne le faisons pas par vanité. “ Cette revue ecclésiastique, dit l'*Union Libérale*, entre cette semaine dans sa troisième année d'existence. Elle mérite nos meilleurs souhaits de succès et nous lui offrons de tout cœur, comme elle mérite, l'encouragement de tous les catholiques et spécialement du clergé de cette province. *La Semaine Religieuse* est toujours intéressante et bien écrite. Elle ne se mêle que de questions religieuses et, ce qui n'est pas un mince mérite pour une revue de son caractère, elle s'est toujours montrée d'une grande réserve et d'une excessive prudence quand ces questions touchent aux questions politiques. ”

Nous remercions également les abonnés qui ont eu la bienveillance de nous exprimer leur satisfaction en renouvelant leur abonnement.

Chronique de la "Semaine Religieuse"

La ville et le diocèse de Cracovie, ainsi que la Pologne toute entière, ont accueilli avec les transports de la joie la plus vive la promotion de l'évêque de Cracovie au cardinalat. Non seulement les Polonais regardent Mgr Dunajewski comme l'idéal de l'évêque selon le cœur de Dieu, mais le S. Pontife et l'empereur d'Autriche apprécient hautement cet humble serviteur de Dieu, et ne lui ménagent point les preuves de leur estime. Naguère encore l'empereur a rétabli le titre princier attaché au siège de Cracovie, s'attirant par là la reconnaissance des Polonais, heureux de voir revivre un titre lié aux plus belles pages de leur histoire. Deux princes de l'Eglise revêtus de la pourpre cardinalice, vont donc de nouveau représenter la Pologne dans le Sacré-Collège.

La famille noble, mais pauvre et naguère encore inconnue des Dunajewski, est illustrée aujourd'hui par un prince évêque et par un homme d'Etat, frère du nouveau cardinal, et ministre des finances en Autriche depuis bientôt dix ans.

Tandis que le diocèse de Cracovie était tout entier à la joie, ceux de Gneson et Posen, siège des anciens primats de Pologne, voyaient mourir le successeur du cardinal Ledochowski. Mgr Dinder était allemand et étranger au diocèse; au-si, quand il fut nommé, l'irritation et le désespoir des diocésains étaient si grands qu'on eût de sérieuses inquiétudes pour la cause elle-même de la religion. Heureusement le sentiment catholique de ces populations prit le dessus, et si la position resta toujours tendue, au moins il n'y eût ni schisme, ni scandale, ni ombre de discussion et de révolte. On peut dire que ce résultat fut dû, dans une large mesure, à Mgr Dinder qui comprit dès le commencement combien sa présence devait être pénible à un peuple absolument polonais, et qui ne cessa de travailler à faire oublier ce tort involontaire de sa part. Le gouvernement prussien avait exigé sa nomination, parcequ'il espérait trouver en lui un instrument de germanisation; mais son attente fut trompée. Appelé à l'épiscopat dans les circonstances les plus difficiles, enserré par le protestantisme envahissant, par la germanisation à outrance et l'opposition sans merci d'une nation catholique, Mgr Dinder oppo-a le dévouement du bon pasteur et la dignité du prêtre à ceux qui voulaient le manipuler à leur guise. Il eût le courage de choisir des vicaires généraux très mal vus par le gouvernement, parcequ'ils étaient les plus dignes de ces hautes fonctions. Malheureusement, il ne parvint point à détourner des chapitres l'invasion germanique, et

quatre années ont suffi pour remplir les deux chapitres de Gnesen et de Posen, de chanoines en majeure partie étrangers à ces diocèses et à leur nationalité. Ce dernier fait, dû à l'immixtion du gouvernement, rend l'état de choses fort dangereux. Né en 1830, dans le diocèse d'Armeland, d'une famille d'artisans, Mgr Dinder n'avait donc que 60 ans lorsque la mort est venue le surprendre.

Au moment où le siège primatial de Gnesen et de Posen est en deuil, le long veuvage des sièges de Vilna, de Lublin, de Plotsk et de Tyraspol dans la Pologne russo, se voit enfin terminé, et deux évêques suffragants vont prêter leur concours aux nouveaux pasteurs diocésains. Les circonstances ont cependant quelque chose de triste.

Tandisque le nouveau titulaire de Vilna se rendait à sa destination, l'ancien évêque de ce même diocèse, Mgr Kryniewiecky, voyait finir le long exil qui l'avait mené au fond de la Russie, pour y remplacer pendant cinq ans un autre illustre exilé, l'archevêque Felinski, de Varsovie, gracié et banni en même temps, suivant la méthode cosaque. Mgr Kryniewiecky est rendu, depuis quelques semaines, à Cracovie, qui abrite déjà plus d'une épave de la persécution, notamment son prédécesseur à Vilna, Mgr Krainski, déporté pendant vingt ans aux confins de la mer Blanche. Tous les autres nouveaux titulaires se trouveront en présence de semblables souvenirs.

Les deux derniers évêques de Plotsk, auxquels succède Mgr Nowodworski, rédacteur de la Revue ecclésiastique, ont pris successivement le chemin de la Sibérie. Mais c'est le nouvel évêque de Lublin qui est le plus à plaindre, vu les complications dangereuses qui dérivent de la proximité des Uniates.

La nomination de quelques évêques est bien un pas dans la bonne voie, mais ce serait s'abuser que de croire la persécution finie, et la déca-thonisation rayée du programme de la Russie. Si l'entente est faite avec le S. Siège, le gouvernement, fidèle à ses traditions, n'accomplira probablement qu'une partie de ses promesses.

Mgr Pace, évêque de Malte, a fulminé l'excommunication contre trois journaux de son diocèse. Deux se sont soumis presque immédiatement, et le troisième est suspendu en attendant que Rome se soit prononcé sur son appel. Ces journalistes, emportés par la chaleur du débat, continuaient obstinément leurs attaques et leurs outrages contre l'autorité ecclésiastique, sans même épargner celle du S. Pontife, au sujet des résultats acquis.

par les négociations de l'Angleterre avec la cour de Rome. Voilà où mène toujours la sotte prétention de juger les actes ou de diriger la conduite de la légitime autorité de l'Eglise. Mgr Pace a appliqué le vrai remède.

L'Osservatore Romano a publié dernièrement, sous le titre justifié : " Le Vatican en état de siège, " un article où nous lisons : " Ce n'est pas seulement le Vatican avec son circuit extérieur qui est gardé continuellement et attentivementcertaines constructions des édifices voisins ont été portées à des hauteurs hors de toute proportion artistique et servent désormais de tours d'observation, où plutôt d'espionnage pour tout ce qui peut se passer dans l'intérieur du Vatican. ".....

Ce qui est encore plus grave, c'est que la presse aux ordres de Crispi, vient de publier un commentaire de la loi des garanties, d'après lequel le Vatican n'appartient pas au S- Siège, mais à l'Italie.

Il y a encore des naïfs qui pensent qu'on peut se frotter à Voltaire sans se mettre en mauvaise compagnie. Ce qui le prouve, c'est que la petite ville de Ferney vient d'élever une statue à cot insolent cynique, qui traitait les gens de peine, les laboureurs, les hommes de métiers, tous les travailleurs en bloc, de " populace, " " sot peuple " " canaille, " " bœufs, moutons et ânes, " n'ayant droit qu'à du foin, à un bât et au couteau.

L'Eglise catholique dans l'Allemagne du Nord, (1800-1890).

(Suite)

Heureusement le temps des *Speigel* et des *Dalberg* était passé. Après avoir protesté contre ces lois de persécution, les évêques et les prêtres opposèrent aux attentats du pouvoir civil cette résistance passive, qui use toutes les tyrannies. Pour diviser l'opposition, Bismark avait habilement rattaché son *Culturkampf* à la question de l'infaillibilité pontificale. Comme la majorité des évêques d'Allemagne s'étaient opposés à la définition de ce dogme, il espérait somer la division dans leurs rangs. Son attente fut complètement déçue. Les mêmes évêques qui avait fait opposition à une définition qu'ils jugeaient inopportune, tant que la discussion était restée ouverte, devinrent les premiers martyrs du dogme une fois défini.

La persécution commença par des amendes pécuniaires. En quelques mois le chiffre des condamnations prononcées contre les

évêques et les prêtres s'éleva à plus de 6 millions. Le gouvernement fit vendre aux enchères publiques le mobilier des presbytères et des palais épiscopaux. A la fin, en avril 1875, il fit passer une loi qui supprimait toutes dotations ecclésiastiques accordées en vertu des concordats passés avec Rome. Le paiement de cette dette sacrée, puisque ces dotations représentent à peine le quart des biens volés à l'Eglise par la Prusse en 1815, fut subordonné désormais à l'acceptation écrite de ce qu'on appelait pompeusement les lois de l'Etat. Les persécuteurs qui n'apprennent rien, oublient une fois de plus que l'Eglise ne se rend pas, et que les fidèles n'abandonnent pas leurs pasteurs.

Après avoir enlevé au clergé toutes ses ressources matérielles, il fallut donc faire un pas de plus, et s'attaquer à sa liberté. En 10 ans, plus de 3000 prêtres furent jetés en prison ou exilés, et on vit les premiers pasteurs donner l'exemple. Huit évêques furent successivement condamnés à la prison : NN. SS. Ledochowski, archevêque de Posen ; Melchers, archevêque de Cologne, et tous deux cardinaux aujourd'hui ; Brinckmann, évêque de Munster ; Martin, de Paderborn ; Blum, de Limbourg ; Eberhard, de Trèves ; Jarnizewich, auxiliaire de Posen ; et Baudri, coadjuteur de Cologne. Puis ensuite, les archevêques de Posen et de Cologne, les évêques de Munster, de Breslau, de Paderborn et de Limbourg furent destitués par une cour dite ecclésiastique et composée de protestants et de francs-maçons. Ordre fut donné aux chapitres de ces églises de pourvoir à la vacance des sièges et défense fut faite aux prêtres et aux fidèles de reconnaître la juridiction de ces évêques. On se moqua naturellement de ces prétentions, et le gouvernement en profita pour s'emparer des monnes épiscopales, fermer les séminaires, désorganiser l'administration diocésaine et confisquer toutes les fondations.

Un court résumé de la persécution, dans le diocèse de Posen, donnera une idée générale de ce que fut le Culturkampf dans les 12 diocèses de la Prusse. Du 20 août 1873 au 3 janvier 1874, le total des amendes prononcées contre l'archevêque de Posen, pour infraction aux lois de mai, s'éleva à plus de 22,000 piastres ; son mobilier fut saisi deux fois, son traitement suspendu, et son séminaire fermé. Le 3 février 1874, Mgr Ledochowski fut interné dans la citadelle d'Ostrowo et soumis au régime le plus rigoureux de la prison, sur les six chefs d'accusation qui suivent : 1o enseignement religieux donné en polonais ; 2o publication de la protestation des évêques contre les lois de mai ; 3o 75 nominations illégales, 4o refus de nommer à plusieurs cures vacantes ; 5o excommunication d'un prêtre vieux-catholique ; 6o refus de don-

ner sa démission. Pour ces différents crimes, l'archevêque de Posen fut destitué de ses fonctions, son siège déclaré vacant, et il fut condamné à trois ans de prison. Le roi lui fit ensuite remise d'un an. En avril et mai de la même année, les deux évêques auxiliaires sont écartés d'amendes et finalement condamnés, l'un à 18 mois et l'autre à 9 mois de prison. Un administrateur civil est nommé, et le séquestre est mis sur tous les biens-fonds du diocèse. Les prêtres refusent unanimement de reconnaître l'administrateur civil et lui retournent ses lettres sans les ouvrir ; 87 prêtres sont internés en différentes villes ; plus de 150 cures demeurent vacantes et les 400 prêtres qui restent dans le diocèse sont accablés de vexations et d'amendes. Le 15 mars 1875, Mgr Ledochowski est nommé cardinal par Pie IX ; un an après il sort de prison, et sur son refus de reconnaître l'arrêt qui l'a destitué, il est exilé et se retire à Rome. Sitôt libre, le cardinal adresse à ses diocésains une lettre pastorale pour leur déclarer qu'il continue de se considérer comme leur seul et légitime pasteur et il envoie aussi au ministre des cultes sa protestation. Ces actes le font condamner par défaut à 2½ ans de prison et à une forte amende pour crime de lèse-majesté. A la suite de cet arrêt, le gouvernement prussien demande au gouvernement italien l'extradition du cardinal. Informé à temps, Pie IX appelle le cardinal auprès de lui, et lui donne asile au Vatican. Les persécuteurs n'osèrent aller l'y chercher et reculèrent devant ce suprême attentat.

On voit, par ce seul exemple, ce que fut la lutte dans les diocèses de la Prusse.

La persécution fut aussi violente dans les cinq diocèses de la province du Haut-Rhin. La Bavière catholique elle-même, sous la direction du premier ministre franc-maçon, M. de Lütz, entra dans la même voie, et tous les gouvernements de l'Allemagne du Nord se firent des alliés de la Prusse dans sa guerre à l'Église catholique.

Quel fut finalement le résultat de cette croisade ? Un nouveau triomphe pour l'Église. Le clergé d'Allemagne s'est fait honneur, et a prouvé hautement qu'il a répudié complètement les traditions joséphiste du passé. Sur plus de 10,000 prêtres, on est parvenu difficilement à recruter 53 apostats ; et sur 16 millions de catholiques, environ 53,000 schismatiques. Les catholiques allemands se groupèrent autour du clergé, s'imposèrent de généreux sacrifices, et s'exposèrent à toutes sortes d'avaries. Groupés également dans le Parlement, au nombre d'une centaine, autour de l'illustre chef

du Centre, ils tinrent tête, pendant 15 ans, à la persécution maçonnique et protestante, firent souvent échec à la politique de Bismarck, et sont encore aujourd'hui au même poste.

A la fin, le chancelier de fer dût s'adoucir, et demander la paix au chef de l'Eglise, qui usa avec modération de sa victoire. Il réserva les droits essentiels, la libre administration des diocèses, l'organisation canonique des séminaires, la réintégration des pasteurs, le rétablissement des traitements ecclésiastiques, et accorda au pouvoir civil un certain droit d'inspection dans les séminaires et les maisons d'enseignement, avec le droit d'agréer les nominations faites par l'évêque. En retour, Bismarck promit une révision complète des lois de mai et la rentrée des religieux profanes. Ce dernier point est exécuté en partie.

Il est certain que l'Eglise d'Allemagne sort singulièrement grandie et fortifiée de ces quinze années de luttes, et qu'elle a noblement réparé les faiblesses et les scandales du passé. Sans doute, les traces de cette persécution subsisteront longtemps encore : les Jésuites sont dans l'exil ; les archevêques de Cologne et de Posen ont dû donner leur démission ; un grand nombre d'œuvres, d'établissements et d'associations ont sombré dans la tourmente ; mais l'Eglise catholique est une recommencée qui ne se décourage jamais. Fait certain, le Catholicisme a fait en Allemagne de grands progrès au cours du 19^e siècle. En 1800, il comptait un peu plus de 6 millions de fidèles dirigés par un clergé médiocre et un épiscopat détestable ; en 1890, après les bouleversements politiques et la perte de sa haute situation territoriale, il a réorganisé sa hiérarchie, réformé l'esprit de son clergé, et, lors du dernier recensement officiel, il comptait 16,231,724 fidèles. En soustrayant 3,464,564 âmes qui appartiennent à la Bavière catholique, il reste pour la Prusse et les principautés protestantes de l'Allemagne, 12,767,360 catholiques. Leur nombre a donc plus que doublé en 90 ans.

Le scapulaire de N.-D. du Mont-Carmel

Au commencement de ce siècle s'introduisit l'usage de bénir et d'imposer en même temps cinq scapulaires en employant, pour les conférer, une formule brève approuvée par la S. Congrégation des Indulgences. Ces scapulaires sont ceux de la Très-Sainte Trinité, de Notre Dame du Mont Carmel, de l'Immaculée Conception, de Notre-Dame des Sept-Douleurs, et de la Passion de N.-S.-J.-C.

Le pouvoir d'agir ainsi fut d'abord accordé à un institut religieux, qui ne devait en user que durant les pieux exercices des missions paroissiales. Il fut ensuite accordé à d'autres congrégations religieuses et même à des prêtres séculiers, et l'on arriva à s'en servir même en dehors des temps de mission.

Le Général de l'Ordre du Carmel présenta à ce sujet, à la S. des Indulgences, de respectueuses observations.

La S. C. des Indulgences prit ces observations en grande considération. A la question qui lui fut posée : "*Est-il convenable de donner le scapulaire de N.-D. du Mont-Carmel séparément des autres, par honneur et sentiment de dévotion, plutôt que de le joindre à quatre ou cinq autres, et de le bénir et de l'imposer confusément avec ceux-ci ?*"

Dans sa séance du 26 mars 1887, la S. Congrégation étudia cette question et, après sérieux examen, répondit : "*Oui, cela est convenable.*"

Puis, elle résolut de demander à N. S. P. le Pape s'il ne serait pas bon de revenir sur l'indult accordé à certaines Congrégations et Ordres religieux de donner le scapulaire du Mont-Carmel confusément avec d'autres, de limiter ce pouvoir à un certain temps déterminé et de ne plus l'accorder par la suite.

Le secrétaire de la Congrégation soumit cette question à Sa Sainteté dans l'audience du 27 avril 1887. N. S. P. approuva la réponse donnée par la S. C., puis décréta que l'indult en question ne vaudrait plus que pour dix ans, sous quelque forme qu'il ait été concédé, et enfin qu'il ne serait plus accordé à l'avenir.

Ce décret fait comprendre aux fidèles en quelle particulière estime ils doivent tenir le scapulaire de N.-D. du Mont-Carmel.

Ce fait fournit l'occasion de rappeler plusieurs notions importantes relatives à ce scapulaire. Elles sont puisées dans le recueil de DÉCRETS AUTHENTIQUES de la S. C. des Indulgences et des reliques, édité en 1883 par ordre de Léon XIII.

1. L'étoffe de laine doit être exclusivement et nécessairement employée. (*Décrets authentique de la S. C. des Indulgences*, n° 423 ; 18 août 1863.)

2. La couleur doit être noire ou brune (*ibid.* n° 278 ; 12 février 1840)

3. Toutefois, des broderies d'une autre couleur ou même d'une autre matière, par exemple de soie ou d'argent, ne lui font pas perdre sa validité, pourvu que la couleur prescrite reste prédominante (*ibid.* n° 423 ; 18 août 1868). C'est un usage louable d'y joindre une pieuse image.

4. La forme carrée ou rectangulaire est seule admise (ibid. n° 423; 18 août 1868).

5. Plusieurs scapulaires peuvent être suspendus à un même cordon (ibid. n° 498; 26 septembre 1864). Ce serait cependant entrer dans l'esprit du décret que nous venons de rapporter, de donner au scapulaire du Mont-Carmel un cordon distinct de celui qui suspend les autres. Un autre décret, daté du même jour que celui cité ci-dessus, dit que, lorsque cinq scapulaires sont donnés en même temps, ils doivent être cinq vrais scapulaires, distincts, suspendus par autant de cordons, ou au moins par deux, et non pas un seul scapulaire auquel sont cousus des morceaux d'étoffe de différentes couleurs.

Rien n'est prescrit concernant la nature et la couleur de ces cordons.

6. La bénédiction n'est requise que pour le premier scapulaire.

7. Si une personne a négligé, même pendant longtemps, de porter son scapulaire, pourvu qu'elle n'ait point formellement renoncé à faire partie de l'association, il lui suffit de le reprendre, ou de s'en procurer un autre (ibid. n° 379; 27 mai 1857).

8. Le scapulaire doit être porté jour et nuit, de manière que les deux morceaux d'étoffe tombent, l'un sur la poitrine, l'autre sur les épaules; autrement l'on ne gagne point les indulgences (ibid. n° 277; 12 février 1840).

9. Il est permis et même convenable de le porter entre les habits de dessus et ceux de dessous (ibid. n° 377; 12 mars 1855).

10. Il faut être inscrit sur les registres de l'association.

Statistique du clergé séculier en France

Une statistique du clergé séculier en France porte que ce pays compte actuellement 55,385 ecclésiastiques, se décomposant ainsi : 87 évêques, — 182 vicaires généraux titulaires, — 751 chanoines, 150 secrétaires d'évêché, — 3,397 cures, — 29,752 desservants, — 10,379 vicaires, — 4,617 auxiliaires, — 2,486 aumôniers, — 703 supérieurs, directeurs et professeurs de grands séminaires, — 3,101 directeurs et professeurs d'écoles secondaires ecclésiastiques. — Plus 5,533 élèves de grands séminaires et 2,134 maisons secondaires ecclésiastiques.

PETITE CHRONIQUE

Le Saint-Père prépare une encyclique sur l'impulsion à donner aux études bibliques pour répondre aux besoins de la controverse moderne.

Dom Benoît, de l'Ordre des chanoines réguliers de l'Immaculée-Conception, a décidé de recommander à son Ordre la fondation des colonies projetées à l'ouest de Winnipeg. On sait que le but de ces religieux est la fondation et la desserte des paroisses rurales. On comprend par là les immenses services que cet Ordre est appelé à rendre au Canada; et combien cette acquisition est pour nous une bonne fortune. Au printemps, Dom Benoît nous arrivera probablement avec une forte immigration du Jura.

M. l'abbé Charles Gouin n'étant pas suffisamment rétabli pour reprendre l'exercice du ministère, a obtenu une prolongation de congé, et passera l'année chez son frère, M. le curé de Standon, comté de Dorchester.

Le 4 août, grandes fêtes à Ars pour le 31^{me} anniversaire de la mort du curé Vianney. Trois mille pèlerins étaient présents.

Mgr Stump vient de succomber à une nouvelle crise de sa maladie de cœur. Le vénéré prélat était né en 1822. Nommé coadjuteur de Mgr Rœss, en 1881, il était monté sur le siège de Strasbourg le 17 novembre 1887.

Il y a aux Etats-Unis 26 Ordres religieux, comptant en tout 2,217 membres. Les Jésuites occupent le premier rang, et sont au nombre de 637.

Le clergé de l'archidiocèse s'est chargé de fournir le maître-autel de la nouvelle chapelle du Séminaire de Québec.

M. Bouland, ancien camérier secret, est devenu le titulaire de l'église gallicane de la rue d'Arras, Paris. L'ex-père Hyacinthe, qui se fait vieux, s'est seulement réservé le privilège de prêcher. Cette église gallicane dépend de l'église épiscopale des Etats-Unis. Un journal français dit que M. Bouland a été autrefois vicaire apostolique au Canada. Ceci est inexact. Cet apostat a bien exercé le ministère aux Etats-Unis, mais jamais au Canada, et n'a jamais été, que nous sachions, vicaire apostolique nulle part.

L'archidiocèse de Québec compte aujourd'hui autant de paroisses qu'à l'époque de la création de Chicoutimi, (1878). Ce fait donne l'idée exacte des progrès de la colonisation pendant les douze dernières années.

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DES ETATS-UNIS ET DE FABRIQUE
CANADIENNE.

PIANOS :

Heintzman & Cie.,
Wm. Bell & Cie.,
Dominion & Cie.,
Decker Bros. N.-Y.,
Schiedmayer, etc.

HARMONIUMS :

Wm. Bell & cie.,
Dominion & Cie.,
Gornwall & Cie.,
Burdet & Cie.,
Scheidmayer, etc.

MACHINES A COUDRE

NEW WILLIAMS. LE DAVIS (A ENTRAINEMENT VERTICAL.)

COFFRES DE SURETÉ (SAFES)

VITRINES POUR COMPTOIR.

219, Rue ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.
Téléphon: 278.

MANUFACTURE DE PERSIENNES EN BOIS

CHARLAND & Cie.,
LAUZON-LÉVIS.

Nous invitons respectueusement le Clergé et les Communautés religieuses à s'adresser à nous quand ils ont besoin de persiennes. Nous fabriquons certainement ce qu'il y a de mieux en ce genre au Canada, comme le prouvent les prix obtenus aux expositions, et comme on peut le constater dans quantité d'églises du Canada et des Etats Unis, et par les échantillons que nous envoyons sur demande. Nos remerciements à MM. les curés qui nous ont honoré de leur patronage, avec prière d'une nouvelle commande si leurs églises ne sont pas entièrement pourvues.

LE CATÉCHISME des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais aux libraires.

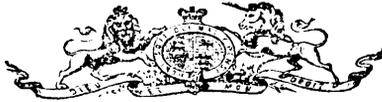
" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme), est la seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa.

H. A. MARTINEAU

MARCHAND-QUINCAILLIER

11, RUE S.-PIERRE. QUEBEC

Nous avons toujours en mains : Peintures, vitres, coutellerie, etc. Toute commande, verbale ou par lettre, est exécutée avec la plus grande diligence, sans qu'il soit nécessaire d'avoir un compte ouvert, ou d'envoyer de l'argent immédiatement. Les membres du clergé sont spécialement invités à nous honorer de leur patronage.



SOUMISSIONS

ON RECEVRA à ce Bureau, jusqu'à VENDREDI, le 19 SEPTEMBRE prochain, inclusivement, des SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné avec la suscription " SOUSSION POUR TRAVAUX DE STE ANNE DES MONTS," pour la construction d'un BLOC ISOLÉ, à Ste. Anne des Monts, comté de Gaspé, Québec, d'après les PLANS et DEVIS que l'on pourra voir en faisant application au maître des postes, à Ste Anne des Monts, et au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumission.

Les soumissionnaires sont avertis que les soumissions ne seront prises en considération que si elles sont faites sur les formules imprimées fournies et portant leurs véritables signatures.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté, égal à cinq pour cent du montant qui y sera inscrit, et payable à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics. Ce chèque sera confisqué si l'adjudicataire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il ne l'exécute pas intégralement; il sera remis, si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,
A. GOBEIL,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics, }
Ottawa, 25 Août 1890.

≡ VIGNOBLES CANADIENS ≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.
ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.
Pour prix, etc, s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

Est en vente : chez MM. F Bèland, 254, rue Saint-Jean ; J. L. Drouin et frères, 36, rue Saint-Joseph ; Alfred Gingras, rue Saint-Joseph, et Diles Gastonguay et Vaillancourt, 81, rue Saint-Vallier.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPÉCIALITÉS : CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général ; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison LASNIER ET FILS mérite par son honorabilité la confiance du public.